

Rektorat
Fabrikstrasse 2
CH-3012 Berne
T +41 31 309 20 11
rektorat@phbern.ch
www.phbern.ch

RAPPORT DE GESTION 2014

Approuvé par le conseil de l'école
lors de sa séance du 17 mars 2015

Table des matières

1	Rétrospective	3
1.1	La PHBern dans son ensemble	3
1.1.1	Convention de prestations et stratégie pour les années 2014 à 2017	3
1.1.2	Système de subventionnement/SAP	3
1.1.3	Regroupement des sites	3
1.1.4	Collaboration avec d'autres hautes écoles	4
1.1.5	Collaboration entre la Direction de l'instruction publique et la PHBern	5
1.2	Choix de thèmes prioritaires des différents domaines de prestations	5
1.2.1	Formations de base	5
1.2.2	Formation continue	6
1.2.3	Recherche, développement et évaluation	7
1.2.4	Formation aux médias, médias éducatifs/services	8
2	Perspectives	8
2.1	Mesures liées à l'examen des offres et des structures (EOS)	8
2.2	Mise en œuvre de la LEHE	9
3	Données chiffrées et factuelles	10
3.1	Etudiants et étudiantes	10
3.2	Collaboratrices et collaborateurs	14
3.3	Organes	16
4	Comptes annuels	18
4.1	Remarques relatives aux comptes annuels	18
4.2	Bilan	20
4.3	Compte de résultat	21
4.4	Tableau de flux de trésorerie	22
4.5	Tableau des fonds propres au 31.12.2014	23
4.6	Annexe	23
4.7	Rapport de l'organe de révision	34

1 Rétrospective

1.1 La PHBern dans son ensemble

1.1.1 Convention de prestations et stratégie pour les années 2014 à 2017

Le canton de Berne a conclu au 1^{er} janvier 2014 une nouvelle convention de prestations pour les années 2014 à 2017 avec la PHBern. Elaborée au cours de l'année 2013 dans le cadre d'un processus empreint de respect mutuel entre la Direction de l'instruction publique et la PHBern, cette convention prend en compte les expériences acquises dans le contexte de la mise en œuvre du mandat de prestations des années 2010 à 2013.

Conformément aux directives définies dans la convention de prestations, le conseil de l'école de la PHBern a approuvé au printemps 2014 la nouvelle stratégie pour la période 2014 à 2017. Il s'agit en l'occurrence de la troisième stratégie définie par la PHBern. Elle décrit le développement pluriannuel de la haute école et sert de document de référence transparent et contraignant. Par ailleurs, des indicateurs ont pour la première fois été déterminés en vue de vérifier si les objectifs ont été atteints.

1.1.2 Système de subventionnement/SAP

Le nouveau système de subventionnement a été introduit à la PHBern le 1^{er} janvier 2014. Le canton de Berne alloue désormais une contribution financière au budget selon des règles clairement définies. Cette contribution se fonde comme auparavant sur la convention de prestations, qui fixe des objectifs concrets en matière de prestations et d'efficacité. La responsabilité opérationnelle en termes de gestion des organes de la PHBern s'en trouve ainsi accrue.

Le découplage qui résulte de cette nouveauté entre les comptes de la PHBern et le compte d'Etat a exigé l'introduction d'un nouveau système de gestion des finances. La PHBern a saisi cette occasion pour mettre en place, avec le système SAP, non seulement un outil de gestion des finances mais tout un système de gestion intégrée (Resource Planning System, ERP). Ce remaniement a entraîné la modification de nombreuses procédures administratives et a exigé beaucoup de patience à tous les niveaux. Un grand nombre de collaborateurs et collaboratrices ont dû mettre en place de nouveaux processus et apprendre à utiliser le nouveau système. Les principaux problèmes rencontrés ont pu être résolus, même si des retards ont été inévitables.

La collaboration avec la Haute école spécialisée bernoise s'est révélée particulièrement précieuse dans le contexte de l'introduction de SAP. Le changement de système a eu lieu simultanément dans les deux hautes écoles, qui ont fait appel au même prestataire pour installer ce nouveau système de subventionnement. Le dialogue partenarial qui s'est instauré à cette occasion sur les processus et leur mise en œuvre technique s'est avéré très fructueux.

1.1.3 Regroupement des sites

Depuis l'automne 2013, les unités organisationnelles de la PHBern sont regroupées sur trois sites. L'Institut de formation continue est maintenu à la Weltstrasse. L'Institut de la formation aux médias a également gardé son siège à Helvetiaplatz, même si d'importants changements ont été apportés à son infrastructure. Sa médiathèque a en effet été rénovée et transformée en un lieu de travail, d'études, de recherche et d'échange multifonctionnel et convivial qui accueille les enseignants et enseignantes et les étudiants et étudiantes de la PHBern.

Les changements les plus importants concernent les instituts des formations de base: au cours de l'été 2013, l'Institut des degrés préscolaire et primaire, l'Institut du degré secondaire I, l'Institut du degré secondaire II ainsi que l'Institut de pédagogie curative ont emménagé sur le site vonRoll.

Ces quatre instituts de la PHBern partagent ce site avec le département des sciences sociales et avec certaines unités de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Berne. Les étudiants et les étudiantes, les enseignants et les enseignantes ainsi que les collaborateurs et les collaboratrices apprécient grandement ce nouveau bâtiment et s'y sentent à l'aise. Grâce aux équipements modernes de ses salles de séminaire, des auditoriums qui peuvent accueillir jusqu'à 500 étudiantes et étudiants, ainsi que des nombreux espaces de travail et d'apprentissage, ce nouveau site des hautes écoles est à la hauteur des exigences de notre époque en matière d'apprentissage, d'enseignement et de recherche. En plus des espaces pour la pratique du sport et d'un grand garage pour les vélos, il offre un local réservé aux parents et à leurs enfants, un restaurant universitaire et une cafétéria. Il convient par ailleurs de mentionner tout spécialement sa bibliothèque, qui propose pas moins de 400 places d'étude et plus de 80 kilomètres de rayons et qui compte ainsi parmi les plus grandes de Suisse.

Cette première année sur le nouveau site des hautes écoles a montré que le regroupement en un seul lieu permet d'exploiter des synergies et favorise les échanges entre les étudiants et les étudiantes, les enseignants et les enseignantes, les collaborateurs et les collaboratrices qui dépassent le cadre de leurs instituts ou hautes écoles respectifs.

1.1.4 Collaboration avec d'autres hautes écoles

Au cours des dernières années, la collaboration avec les deux autres hautes écoles du canton de Berne a continuellement été développée et est à ce jour considérée comme très satisfaisante. Elle se résume comme suit:

- une excellente coopération a été instaurée avec l'Université de Berne et la Haute école spécialisée bernoise pour différentes formations spécialisées ou approfondies de la filière d'études du degré secondaire I. Les offres proposées sont très appréciées des étudiants et des étudiantes;
- pour l'enseignement de la branche «arts visuels», la Haute école spécialisée bernoise offre la possibilité de préparer le diplôme d'enseignement pour le degré secondaire II dans le cadre du Master of Arts in Art Education;
- conjointement avec l'Université de Berne, la PHBern a mis sur pied une série de conférences sur le thème de «l'école en pleine mutation» (Schule im Umbruch), conférences données par des professeurs et professeurs de renom;
- vraisemblablement, dès la rentrée 2016, la PHBern va proposer, en collaboration avec l'Université de Berne, une filière d'études de master en didactique spécialisée pour le sport. Grâce à cette offre, les hautes écoles pédagogiques continueront à disposer d'enseignants et d'enseignantes qualifiés pour l'enseignement du sport.

Les principales synergies qui résultent de la collaboration avec les deux autres hautes écoles bernoises ne concernent pas uniquement les domaines de l'enseignement et de la recherche mais portent aussi sur l'utilisation rationnelle des ressources. Comme cela a déjà été mentionné plus haut, le projet d'introduction de SAP a été main dans la main avec la Haute école spécialisée bernoise. Dans le domaine des infrastructures, la PHBern travaille en étroite collaboration avec l'Université de Berne et profite ainsi de son savoir et de son expérience, économisant de la sorte des montants non négligeables.

En conclusion, il convient de souligner que la coexistence de l'Université de Berne, de la Haute école spécialisée bernoise et de la PHBern se révèle très judicieuse. Même si les trois hautes écoles se distinguent chacune par un profil distinct, elles réussissent néanmoins à collaborer entre elles de manière étroite et très constructive dans les domaines dans lesquels des synergies peuvent être exploitées.

1.1.5 Collaboration entre la Direction de l'instruction publique et la PHBern

La collaboration entre la Direction de l'instruction publique et la PHBern se distingue par un échange particulièrement intensif et constructif dans les deux domaines prioritaires suivants:

- Introduction du *Lehrplan 21*: le recteur de la PHBern a accompagné le directeur de l'instruction publique à plusieurs réunions d'information destinées au corps enseignant. La planification des offres de formation continue pour les enseignants et enseignantes a par ailleurs été effectuée en étroite coordination entre la Direction de l'instruction publique et la PHBern. La conception et l'élaboration d'instruments d'évaluation par les enseignants et les enseignantes de la PHBern s'inscrivent également dans le contexte de ces travaux de planification.
- Domaine des TIC et des médias: six séances d'une journée ont réuni des représentants et des représentantes de la PHBern, de la Direction de l'instruction publique, de Schulverlag, d'EDUCA, de Base4Kids ainsi que du corps enseignant et des élèves. Ces réunions avaient pour but d'obtenir un consensus entre les participants et participantes sur les trois thèmes suivants: l'orientation stratégique, l'adaptation des bases légales et les moyens auxiliaires du domaine des TIC et des médias au profit de l'enseignement.

1.2 Choix de thèmes prioritaires des différents domaines de prestations

1.2.1 Formations de base

Les filières d'études des formations de base sont bien positionnées à l'échelle suisse. Cette affirmation est confirmée par le fait qu'un nombre très restreint d'étudiants et d'étudiantes bernois suit une formation dans une haute école pédagogique d'un autre canton et que, en revanche, un nombre très élevé d'étudiants et d'étudiantes extracantonaux choisissent d'accomplir des études à la PHBern. L'orientation vers la pratique reste prioritaire dans le cadre du développement de l'offre. Les plans d'études qui sont entrés en vigueur pour la rentrée 2013 prévoient en conséquence des stages de plus longue durée ainsi que des profils des disciplines plus étendus, notamment pour les degrés préscolaire et primaire. Un séjour plus long dans la même école permet aux étudiants et aux étudiantes d'obtenir un aperçu des processus et des activités scolaires tels que le travail avec les parents ou la collaboration avec des spécialistes et des institutions du milieu scolaire. Les établissements partenaires de la PHBern sont toujours étroitement associés à la révision des plans d'études. Lors des visites d'inspection effectuées par les membres de la direction de la PHBern, les professionnels du terrain confirment d'ailleurs la prise en compte adéquate de leurs besoins et demandes dans l'offre de la PHBern.

Les coûts annuels, par personne en formation, en équivalent plein temps des études proposées dans les formations de base de la PHBern sont inférieurs à la moyenne suisse.

Nous renvoyons volontiers dans ce contexte aux commentaires du rapport sur l'éducation en Suisse 2014: la différence entre les coûts par étudiant/étudiante les plus élevés et les moins élevés est relativement importante dans la filière des degrés préscolaire et primaire, puisqu'elle varie entre 26 300 et

38 000 francs. Les coûts globaux par étudiant/étudiante ne sont toutefois pas en corrélation avec la taille de la haute école pédagogique. Il n'y a donc vraisemblablement aucune tendance à la réalisation d'économies d'échelle pour les hautes écoles de taille plus importante. Selon le rapport sur l'éducation, il y a une double raison à ce constat: d'une part, les hautes écoles pédagogiques de grande taille disposent en règle générale de structures différentes pour leurs domaines de prestations et, d'autre part, il est un fait qu'il est difficile de réaliser des économies d'échelle dans un domaine d'études aussi exigeant en encadrement que celui de la formation des enseignants. On peut par ailleurs supposer que les hautes écoles réagissent avec peu de souplesse aux changements à

court terme du nombre d'étudiants et d'étudiantes. Le taux d'encadrement varie d'une haute école à l'autre ainsi qu'au fil des années, état de fait qui a une influence sur les coûts annuels par étudiant/étudiante.

Le cours préparatoire est une offre très appréciée qui a fait ses preuves pour les personnes non titulaires d'une maturité gymnasiale souhaitant intégrer les études proposées par la PHBern. Le Grand Conseil du canton de Berne avait lui aussi conscience de l'importance et de la qualité de cette offre en refusant de la supprimer pour des raisons d'économie lors de l'examen des offres et des structures 2014.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), l'admission directe aux filières d'études des degrés préscolaire et primaire pourra se faire sur la base de la maturité spécialisée orientation pédagogie, vraisemblablement dès 2015. Ce changement posera d'importants nouveaux défis au cours préparatoire et complexifiera la question de l'admission qui devra être différenciée en fonction de la filière d'études. Au vu de cette situation et tenant compte des développements en cours au sein de la Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP), il est prévu d'introduire dans chaque cas un examen et un cours préalable pour les différentes voies d'admission, le cours préparatoire et l'examen d'admission du degré I ouvrant l'accès aux études de l'Institut des degrés préscolaire et primaire. Suite à l'admission facilitée pour les titulaires de la maturité spécialisée orientation pédagogie, la même question va se poser pour les titulaires d'une maturité professionnelle.

Sur mandat de la Direction de l'instruction publique, la procédure d'admission sur dossier des personnes âgées de plus de 30 ans qui n'ont pas de maturité gymnasiale a par ailleurs été examinée au printemps 2014. Le projet pilote va être évalué et les résultats seront intégrés dans la conception générale relative aux questions d'admission. Les décisions à ce sujet sont attendues pour la fin du premier trimestre 2015.

1.2.2 Formation continue

Comparativement à l'année précédente, le nombre de participants et participantes (25 476) a diminué de 4,2 % et le nombre d'heures de participation (283 692) de 12,2 % au cours de l'année d'études 2013-2014. Cette évolution est en corrélation avec les mesures d'économie mises en œuvre en 2013 et en 2014.

Les thèmes du plan d'études pour l'école obligatoire sont au cœur de l'offre de formation continue. Des thèmes interdisciplinaires sont également proposés. Au cours de l'année sous revue, les cours suivants ont notamment été très prisés: écriture en lettres détachées (Basisschrift), communication, collaboration, classes à plusieurs niveaux d'âge et gestion des classes. Dans le domaine «TIC/nouveaux médias», les offres portant sur l'enseignement avec l'aide des nouveaux médias (tablettes, imprimantes 3D), ont suscité un grand intérêt.

Le cadre de référence de la PHBern s'est avéré être un instrument bien adapté pour gérer de manière optimale, avec toutes les personnes concernées, les liens entre la formation de base et l'école. Il contribue par ailleurs à renforcer la coopération entre la formation continue et la formation de base à la PHBern. Les offres qui résultent de cette approche et qui sont destinées aux personnes démarquant dans la profession ont été très demandées. Il convient de relever également la forte demande de formation continue intensive à l'intention des enseignants et enseignantes au bénéfice d'une expérience professionnelle de plusieurs années, formation continue dont les cours étaient à nouveau pleins en 2014 et qui affichent d'ores et déjà complets jusqu'en 2016, de telle sorte que de nombreuses demandes ne pourront pas être approuvées.

Un nouveau concept a été élaboré et mis en œuvre pour les personnes en réinsertion professionnelle ou visant une telle réinsertion, le but étant d'offrir un service d'information et de conseil de qualité aux enseignants et enseignantes qui souhaitent reprendre une activité professionnelle. En ce qui concerne les offres qui portent sur les compétences personnelles, de plus en plus d'écoles ou de directions d'école ont relevé que, outre des compétences purement professionnelles, il est judicieux de proposer également des formations continues sur le développement de la personnalité, les différentes formes d'autogestion et de gestion de ses propres ressources, le développement de son potentiel et la gestion du stress.

Pour ce qui est du projet Passepartout, les modules complémentaires de quatre jours en anglais font l'objet d'une forte demande. Ce constat suggère que, dans le canton de Berne, les enseignants et les enseignantes formés principalement pour l'encadrement des élèves de 5^e et 6^e années HarmoS dispensent également l'anglais aux élèves de 7^e et 8^e années. Sur la base de données fournies dans le cadre d'enquêtes, on peut partir du principe que de nombreux enseignants et enseignantes souhaiteraient suivre une formation continue dans le domaine des langues mais qu'ils se voient contraints de renoncer à un cours C1* par manque de temps.

En vue de l'introduction pour la rentrée 2018-2019 du *Lehrplan 21* dans le canton de Berne, des offres de formation doivent être préparées pour différents groupes et domaines d'études, en plus des séances d'information. Afin que ces offres répondent aux exigences de qualité requises, des exemples concrets de cours sont actuellement testés et documentés. Ces exemples se fondent sur les caractéristiques de l'enseignement orienté vers les compétences et contiennent des éléments en lien avec des situations d'évaluation formatives et sommatives.

Dans le cadre d'un projet d'évaluation, il a été prouvé en 2013 que, jusqu'à présent, environ trois quarts des enseignants et enseignantes suivis par le Case management ont pu réintégrer la profession enseignante et que le taux moyen d'absentéisme pour maladie a diminué de 28 % ces dernières années. D'importantes économies ont ainsi pu être réalisées dans le domaine de l'assurance-invalidité et de l'absentéisme, économies qui dépassent très largement les dépenses occasionnées par le Case management.

1.2.3 Recherche, développement et évaluation

Dans le cadre d'un projet de recherche mené par la PHBern, tous les projets de recherche et de développement qui ont été réalisés à l'échelle suisse depuis la création des hautes écoles pédagogiques ont été recensés et analysés sous l'angle de leur contenu. Cette analyse a montré que le domaine de prestations Recherche, développement et évaluation, non seulement de la PHBern mais aussi des autres hautes écoles pédagogiques, est clairement orienté vers le champ professionnel et donc vers les applications pratiques.

Afin de continuer à assurer ce lien, la PHBern se concentrera à l'avenir encore plus sur des thèmes pertinents pour le domaine professionnel. Les programmes prioritaires découlent de la stratégie pour les années 2014 à 2017 mais peuvent aussi résulter de propositions faites par des personnes intéressées.

Dans le cadre de la série de rencontres publiques «A la croisée du monde de l'école et du monde scientifique» («Treffpunkt Schule und Wissenschaft») organisées par le domaine Recherche, développement et évaluation, des questions d'actualité sont discutées entre des membres du corps enseignant, des directions d'école, des responsables de la politique en matière de formation, des membres des administrations scolaires et des étudiants et étudiantes. Voici quelques exemples de questions posées dans ce contexte: quels sont les avantages pédagogiques des classes à degrés multiples? Comment les enseignants gèrent-ils le stress lié à leur charge quotidienne d'enseignement? Quelles sont les répercussions de la nouvelle gestion de l'école primaire selon REVOS 08?

L'offre de la PHBern relie la recherche et le quotidien scolaire et vise à inspirer les participants et participantes dans leur pratique quotidienne, dans le contexte de la politique de la formation ou de l'administration scolaire.

La nouvelle série de publications «Contributions pour la pratique professionnelle» («Beiträge für die Praxis») parue aux éditions hep contribue elle aussi à diffuser à un public intéressé les résultats de la recherche, du développement et de l'évaluation. Conformément à son intitulé, la série traite de questions pertinentes en lien avec les différents aspects du champ professionnel de l'école. Les publications sont présentées de manière conviviale, les résultats, les interprétations et les conclusions étant condensées et agréables à lire. Un à deux volumes devraient paraître chaque année en version imprimée et en format e-book et favoriser ainsi l'échange de savoir entre le champ professionnel et les domaines de la recherche, du développement et de l'évaluation.

En ce qui concerne la visibilité du domaine de prestations Recherche, développement et évaluation, il convient de souligner que la PHBern était de manière évidente mieux représentée auprès des congrès et des conférences au cours de l'année sous revue que par le passé. Au cours des dernières

années, de plus en plus de chercheurs ont en effet décidé de présenter les résultats de leurs travaux au sein de la communauté scientifique et de participer au débat.

1.2.4 Formation aux médias, médias éducatifs/services

Le prix «Zukunftsgestalter in Bibliotheken 2014» qui a été remis le 4 juin 2014 à Brême à une délégation de la PHBern est un indicateur éloquent de la qualité du centre de compétences que la PHBern dédie à la formation aux médias et aux médias éducatifs. La citation ci-après, extraite du discours prononcé à cette occasion, montre pourquoi ce prix international a été décerné à la PHBern: «Le projet prend en compte dans une approche globale les souhaits des enseignants et des enseignantes de disposer d'un lieu d'expérimentation et de conseil sur les médias éducatifs, d'une infrastructure pour la recherche de matériel et d'un lieu de rencontre et d'échanges professionnels tout en intégrant judicieusement la conception de l'espace et les outils analogiques et numériques».

Développées à des degrés divers et portant sur différents thèmes, les foires aux idées (IdeenSets) contribuent également à relier les outils d'apprentissage analogiques et numériques. Une foire aux idées est une collection en ligne de médias électroniques et physiques portant sur un thème d'enseignement donné. Cette offre est très appréciée de nombreux enseignants et enseignantes, tant il vrai qu'elle leur épargne de fastidieux travaux de recherche thématique.

L'intégration des stocks dans le réseau de l'Institut de la formation aux médias est une autre réussite marquante de ce domaine de prestations. Cette mesure a renforcé considérablement le succès de la médiathèque et, par la même occasion, a augmenté notablement le nombre de prêts.

D'une manière générale, la formation aux médias intégrée revêt une place de choix à la PHBern.

Ainsi que cela a été précisé précédemment, la PHBern collabore étroitement dans ce domaine avec la Direction de l'instruction publique, les travaux étant principalement axés sur le champ professionnel. La haute école a mis sur pied une offre complète de formation continue et de conseil à l'intention des enseignants et des enseignantes avec pour objectif de préparer au mieux ces derniers à la formation aux médias intégrée et de les soutenir de manière compétente dans des projets concrets.

2 Perspectives

2.1 Mesures liées à l'examen des offres et des structures (EOS)

La mise en œuvre des mesures d'économie décidées par le Grand Conseil constitue un défi majeur pour la PHBern, qui doit réaliser des économies à hauteur de 2,5 millions de francs d'ici à la fin de l'année 2016. Les travaux de mise en œuvre de mesures appropriées en vue d'atteindre cet objectif ont été engagés peu de temps après la décision du Grand Conseil. Le conseil de l'école a pris les décisions suivantes:

- L'Institut de la formation aux médias et l'Institut de formation continue sont regroupés à partir du 1^{er} janvier 2015 en un seul institut.
- Le développement stratégique du domaine de prestations Recherche et développement va être poursuivi en tenant compte des mesures d'économie.

Les économies seront ainsi réalisées à travers, d'une part, des adaptations structurelles et, d'autre part, la suppression de certaines offres et prestations de services. La concrétisation de ces mesures non seulement entraînera la suppression de postes mais aura aussi des répercussions sur les offres destinées aux enseignants et enseignantes et aux membres des directions d'école. La PHBern mettra cependant tout en œuvre pour continuer à proposer au personnel des écoles une offre de qualité la plus complète possible.

Le Grand Conseil n'a pas imposé de mesures d'économies aux instituts des formations de base.

Sur la base de contraintes budgétaires des années précédentes, ces instituts doivent cependant assumer une croissance des effectifs étudiants d'environ 10 % sans pour autant bénéficier de ressources

financières supplémentaires. Cette situation a dans certains cas des répercussions négatives sur les conditions d'encadrement des étudiants et des étudiantes.

Parallèlement à ces mesures d'économies, la PHBern a dû faire face à un gel des engagements et des dépenses. En raison des contraintes budgétaires précitées, on a cependant veillé dans ce contexte à préserver le bon fonctionnement de la haute école.

Suite à cette réduction des dépenses dans tous les domaines, la PHBern a réalisé un bénéfice en 2014. Toutefois, afin que la PHBern puisse, au cours des prochaines années, remplir son mandat de prestations et disposer des moyens requis pour la mise en œuvre de la stratégie adoptée par le conseil de l'école et, partant, assurer le développement de la haute école, la contribution du canton doit impérativement être maintenue à son niveau actuel.

A titre d'exemples, nous citerons les défis ci-après que la PHBern aura à relever au cours des prochaines années:

- Intégration de la formation aux médias dans l'enseignement et dans la formation continue ainsi que dans les écoles.
- Gouvernance des écoles en tenant compte des développements dans le champ professionnel.
- Mise en œuvre intégrale de l'art. 17 LEO sur l'intégration.
- Introduction du *Lehrplan 21* et développement des offres de formation continue qui s'y rapportent.

2.2 Mise en œuvre de la LEHE

A l'échelle suisse, la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) doit être mise en œuvre. Il est pour le moment difficile d'évaluer le positionnement des hautes écoles pédagogiques dans le nouveau paysage des hautes écoles.

La procédure d'audition sur les directives du Conseil des hautes écoles relatives à l'accréditation des institutions du domaine des hautes écoles est actuellement en cours. Il faut s'attendre dans ce contexte à une augmentation des charges financières et des coûts de personnel.

3 Données chiffrées et factuelles

3.1 Etudiants et étudiantes

Vue d'ensemble I: étudiants et étudiantes par filières d'études, part de femmes, part d'étudiants et d'étudiantes étrangers et extracantonaux

	Total étudiant-e-s			Part de femmes			Part d'étrangers			Part extracantonale		
	HS14	HS13	Δ	HS14	HS13	Δ	HS14	HS13	Δ	HS14	HS13	Δ
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire (bachelor)	683	669	2 %	85 %	87 %	-2 %	4 %	4 %	0 %	30 %	30 %	0 %
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire NMS (bachelor)	218	241	-10 %	93 %	95 %	-2 %	0 %	0 %	0 %	19 %	17 %	2 %
Diplôme d'enseignement degré secondaire I (diplôme complet)	848	771	10 %	56 %	57 %	-1 %	4 %	4 %	0 %	28 %	27 %	1 %
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education	435	406	7 %	50 %	54 %	-4 %	4 %	4 %	0 %	27 %	28 %	-1 %
Master of Arts PHBern in Secondary Education	372	346	8 %	59 %	58 %	1 %	4 %	4 %	0 %	29 %	27 %	2 %
Master of Arts PHBern in Secondary Education (orientation enseignement spécialisé)	20	Nouveau dès 2014-2015		90 %	Nouveau dès 2014-2015		0 %	Nouveau dès 2014-2015		25 %	Nouveau dès 2014-2015	
Master degré supérieur dans le prolongement du bachelor degrés préscolaire et primaire	14	14	0 %	86 %	86 %	0 %	14 %	14 %	0 %	21 %	14 %	7 %
Master degré supérieur pour brevet d'enseignement selon l'ancien droit	7	5	40 %	86 %	100 %	-14 %	0 %	0 %	0 %	14 %	20 %	-6 %
Diplôme d'enseignement degré secondaire I (diplôme spécifique par branche)	85	105	-19 %	46 %	50 %	-4 %	7 %	7 %	0 %	6 %	9 %	-3 %
Diplôme d'enseignement degré secondaire II	406	407	0 %	57 %	50 %	7 %	8 %	7 %	1 %	56 %	59 %	-3 %
Diplôme branche unique	107	113	-5 %	50 %	51 %	-1 %	10 %	12 %	-2 %	51 %	58 %	-7 %
Diplôme branche unique avec qualification en pédagogie professionnelle	60	67	-10 %	78 %	64 %	14 %	7 %	10 %	-3 %	48 %	52 %	-4 %
Diplôme double branche	125	120	4 %	50 %	43 %	7 %	6 %	3 %	3 %	61 %	59 %	2 %
Diplôme double branche avec qualification en pédagogie professionnelle	114	107	7 %	60 %	49 %	11 %	10 %	5 %	5 %	60 %	63 %	-3 %
Diplôme en enseignement spécialisé (master)	217	217	0 %	88 %	88 %	0 %	2 %	4 %	-2 %	28 %	29 %	-1 %
Etudes de base (l'orientation n'est pas encore choisie)	37	relevé à partir de 2014-2015		92 %	relevé à partir de 2014-2015		3 %	relevé à partir de 2014-2015		27 %	relevé à partir de 2014-2015	
PLV (enfants/adolescents avec troubles de l'apprentissage ou du comportement)	151	190	-21 %	86 %	87 %	-1 %	1 %	4 %	-3 %	30 %	31 %	-1 %

PGB (enfants/adolescents avec un handicap mental)	29	27	7 %	97 %	96 %	1 %	3 %	3 %	0 %	17 %	15 %	2 %
Formations additionnelle et complémentaire	9	11	-18 %	56 %	55 %	1 %	11 %	18 %	-7 %	Non relevé		
Elargissement branche degré primaire	1	1	0 %	100 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Non relevé		
Diplôme additionnel branche degré secondaire I	1	4	-75 %	100 %	75 %	25 %	0 %	33 %	-33 %	Non relevé		
Diplôme additionnel branche degré secondaire II	5	3	67 %	40 %	33 %	7 %	0 %	0 %	0 %	Non relevé		
Diplôme additionnel branche degré secondaire II avec qualification en pédagogie professionnelle	2	3	-33 %	50 %	33 %	17 %	50 %	33 %	17 %	Non relevé		
Total	2466	2421	2 %	70 %	70 %	0 %	4 %	4 %	0 %	31 %	32 %	-1 %

Jours de référence: 15 octobre 2013, 15 octobre 2014

Vue d'ensemble II: nouveaux étudiants et étudiantes dans les formations de base par filière d'études, part de femmes, part d'étudiants et d'étudiantes extracantonaux et pourcentage par rapport au total

	Total étudiant-e-s			Part de femmes			Part étudiant-e-s extracantonaux			Total en %		
	HS14	HS13	Δ	HS14	HS13	Δ	HS14	HS13	Δ	HS14	HS13	Δ
Institut des degrés préscolaire et primaire	218	228	-5 %	83 %	82 %	1 %	26 %	32 %	-6 %	27 %	30 %	-3 %
Etudiant-e-s niveau bachelor	218	227	-4 %	83 %	82 %	1 %	26 %	32 %	-6 %	27 %	29 %	-2 %
Diplôme additionnel	0	1	- 100 %	-	100 %	-	non relevée			0 %	1 %	-1 %
Institut du degré secondaire I	299	268	10 %	54 %	59 %	-5 %	31 %	30 %	1 %	37 %	34 %	5 %
Etudiant-e-s niveau bachelor	182	145	26 %	48 %	57 %	-9 %	30 %	28 %	2 %	22 %	19 %	3 %
Etudiant-e-s niveau master	81	82	-1 %	60 %	59 %	1 %	25 %	34 %	-9 %	10 %	11 %	-1 %
Etudiant-e-s niveau master (enseignement spécialisé)	14	nouveau dès 2014-15		86 %	nouveau dès 2014-15		29 %	nouveau dès 2014-15		2 %	nouveau dès 2014-15	
Extension degré	4	9	-44 %	75 %	94 %	-19 %	25 %	22 %	3 %	<1 %	1 %	<1 %
Diplôme spécialisé par branche	18	32	-44 %	61 %	56 %	5 %	6 %	3 %	3 %	2 %	4 %	-2 %
Diplôme additionnel	0	2	- 200 %	-	50 %	-	non relevée			0 %	<1 %	<- 1 %
Institut du degré secondaire II	172	159	8 %	60 %	50 %	10 %	54 %	55 %	-1 %	21 %	20 %	1 %
Diplôme d'enseignement pour les écoles préparant à la maturité	89	86	3 %	49 %	45 %	4 %	42 %	55 %	-13 %	11 %	11 %	0 %
Diplôme d'enseignement pour les écoles préparant à la maturité avec qualification en pédagogie professionnelle	77	67	15 %	73 %	55 %	17 %	56 %	55 %	1 %	10 %	10 %	0 %
Diplôme additionnel école préparant à la maturité	5	3	67 %	40 %	33 %	7 %	non relevée			<1 %	<1 %	0 %
Diplôme additionnel écoles préparant à la maturité avec qualification en pédagogie professionnelle	1	3	-67 %	100 %	33 %	67 %	non relevée			<1 %	<1 %	0 %
Institut de pédagogie curative	60	55	9 %	90 %	84 %	6 %	27 %	29 %	-2 %	7 %	7 %	0 %
Etudiant-e-s niveau master	60	55	9 %	90 %	84 %	6 %	27 %	29 %	-2 %	7 %	7 %	0 %
Institut privé degrés préscolaire et primaire NMS	61	67	-9 %	87 %	96 %	-9 %	25 %	13 %	12 %	8 %	9 %	-1 %
Etudiants-e-s niveau bachelor	61	67	-9 %	87 %	96 %	-9 %	25 %	13 %	12 %	8 %	9 %	-1 %
Total	810	779	4 %	68 %	69 %	-1 %	33 %	33 %	0 %	100 %	100 %	

Jours de référence: 15 octobre 2013, 15 octobre 2014

Vue d'ensemble III: nombre de diplômes décernés dans les formations de base

	Femmes	Hommes	Total
Degrés préscolaire et primaire	166	21	187
Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire avec Bachelor of Arts PHBern in Pre-Primary and Primary Education	161	21	182
Diplôme additionnel	5	0	5
Degré secondaire I	139	85	224
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education (sans diplôme d'enseignement)	60	42	102
Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I avec Master of Arts PHBern in Secondary Education	59	31	90
Diplôme spécialisé par branche	19	11	30
Diplôme additionnel	1	1	2
Degré secondaire II	106	86	192
Diplôme d'enseignement pour les écoles préparant à la maturité	50	45	95
Diplôme d'enseignement pour les écoles préparant à la maturité avec qualification en pédagogie professionnelle	54	41	95
Diplôme additionnel école préparant à la maturité	2	0	2
Diplôme additionnel école préparant à la maturité avec qualification en pédagogie professionnelle	0	0	0
Enseignement spécialisé	54	3	57
Diplôme en enseignement spécialisé avec Master of Arts PHBern in Special Needs Education	54	3	57
Degrés préscolaire et primaire NMS	81	7	88
Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire avec Bachelor of Arts PHBern in Pre-Primary and Primary Education	81	7	88
Total	546	202	748

Période de référence: du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2014

3.2 Collaboratrices et collaborateurs

Vue d'ensemble I: effectifs par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	Total Collaborateurs/trices			Part de femmes			Total en %		
	2014	2013	Δ	2014	2013	Δ	2014	2013	Δ
Rectorat	23	15	8	39 %	53 %	-14 %	2 %	1 %	1 %
Services centraux	24	26	-2	46 %	42 %	4 %	2 %	3 %	-1 %
Institut des degrés préscolaire et primaire	198	168	30	71 %	72 %	-1 %	19 %	17 %	1 %
Institut du degré secondaire I	345	342	3	47 %	45 %	2 %	32 %	34 %	-1 %
Institut du degré secondaire II	66	55	11	39 %	36 %	3 %	6 %	5 %	1 %
Institut de pédagogie curative	43	37	6	74 %	78 %	4 %	4 %	4 %	0 %
Institut de la formation aux médias	55	64	-9	44 %	48 %	-4 %	5 %	6 %	-1 %
Institut de formation continue	189	173	16	57 %	62 %	-5 %	18 %	17 %	1 %
Institut de recherche et développement	47	51	-4	77 %	71 %	6 %	4 %	5 %	-1 %
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	85	84	1	69 %	63 %	6 %	8 %	8 %	0 %
Total	1075	1015	60	57 %	56 %	1 %	100 %	100 %	

Jours de référence: 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014

Vue d'ensemble II: personnes selon les fonctions

Catégories de fonctions	Total Collaborateurs/trices			Part de femmes			Total en %		
	2014	2013	Δ	2014	2013	Δ	2014	2013	Δ
Responsables des unités organisationnelles	11	11	0	18 %	18 %	0 %	1 %	1 %	0 %
Responsables des divisions et des sections	50	47	3	56 %	51 %	5 %	5 %	5 %	0 %
Collaborateurs / collaboratrices administratifs	123	140	-17	63 %	66 %	-3 %	13 %	13 %	0 %
Collaborateurs / collaboratrices scientifiques	72	71	1	60 %	61 %	-1 %	6 %	7 %	0 %
Enseignants et enseignantes	406	387	19	57 %	56 %	1 %	38 %	38 %	0 %
Formateurs et formatrices en établissement	325	297	28	52 %	51 %	1 %	30 %	29 %	1 %
Assistants et assistantes	75	74	1	77 %	64 %	13 %	7 %	7 %	0 %
Total*	1062	1027	35	57 %	56 %	1 %	100 %	100 %	

* une même personne peut occuper plusieurs fonctions

Jours de référence: 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014

Vue d'ensemble III: Postes à plein temps par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	Total postes à plein temps			Part de femmes			Total en %		
	2014	2013	Δ	2014	2013	Δ	2014	2013	Δ
Rectorat	14.0	10.9	3.1	35 %	48 %	-13 %	3 %	3 %	0 %
Services centraux	20.7	21.6	-0.9	44 %	39 %	5 %	5 %	5 %	0 %
Institut des degrés préscolaire et primaire	63.3	60.9	2.4	66 %	64 %	2 %	15 %	14 %	1 %
Institut du degré secondaire I	98.1	99.2	-1.1	54 %	52 %	2 %	24 %	23 %	0 %
Institut du degré secondaire II	23.1	23.0	0.1	48 %	47 %	1 %	6 %	5 %	1 %
Institut de pédagogie curative	22.6	22.4	0.2	76 %	75 %	1 %	5 %	5 %	0 %
Institut de la formation aux médias	36.4	41.1	-4.7	44 %	45 %	-1 %	9 %	10 %	-1 %
Institut de formation continue	86.1	93.4	-7.3	51 %	54 %	-3 %	21 %	22 %	-1 %
Institut de recherche et développement	23.2	25.6	-2.4	76 %	68 %	8 %	5 %	6 %	0 %
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	24.3	27.1	-2.8	68 %	64 %	4 %	7 %	7 %	0 %
Total	411.8	425.2	-13.4	56 %	55 %	1 %	100 %	100 %	

Jours de référence: 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014

Vue d'ensemble IV: Postes à plein temps par fonction

Catégories de fonction	Total postes à plein temps			Part de femmes			Total en %		
	2014	2013	Δ	2014	2013	Δ	2014	2013	Δ
Responsables des unités organisationnelles	10.7	10.7	0	19 %	19 %	0 %	2 %	3 %	0 %
Responsables des divisions et des sections	42.1	39.1	2.9	52 %	47 %	5 %	10 %	9 %	1 %
Collaborateurs / collaboratrices administratifs	85.4	91.0	-5.6	61 %	64 %	-3 %	21 %	21 %	0 %
Collaborateurs / collaboratrices scientifiques	40.7	46.1	-5.4	55 %	54 %	1 %	10 %	11 %	-1 %
Enseignants et enseignantes	188.4	192.2	-3.9	55 %	54 %	1 %	46 %	45 %	0 %
Formateurs et formatrices en établissement	20.0	20.1	-0.1	50 %	45 %	5 %	5 %	5 %	0 %
Assistants et assistantes	24.5	26.0	-1.5	81 %	77 %	4 %	6 %	6 %	0 %
Total*	411.8	425.2	-13.4	56 %	55 %	1 %	100 %	100 %	

Jours de référence: 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014

3.3 Organes

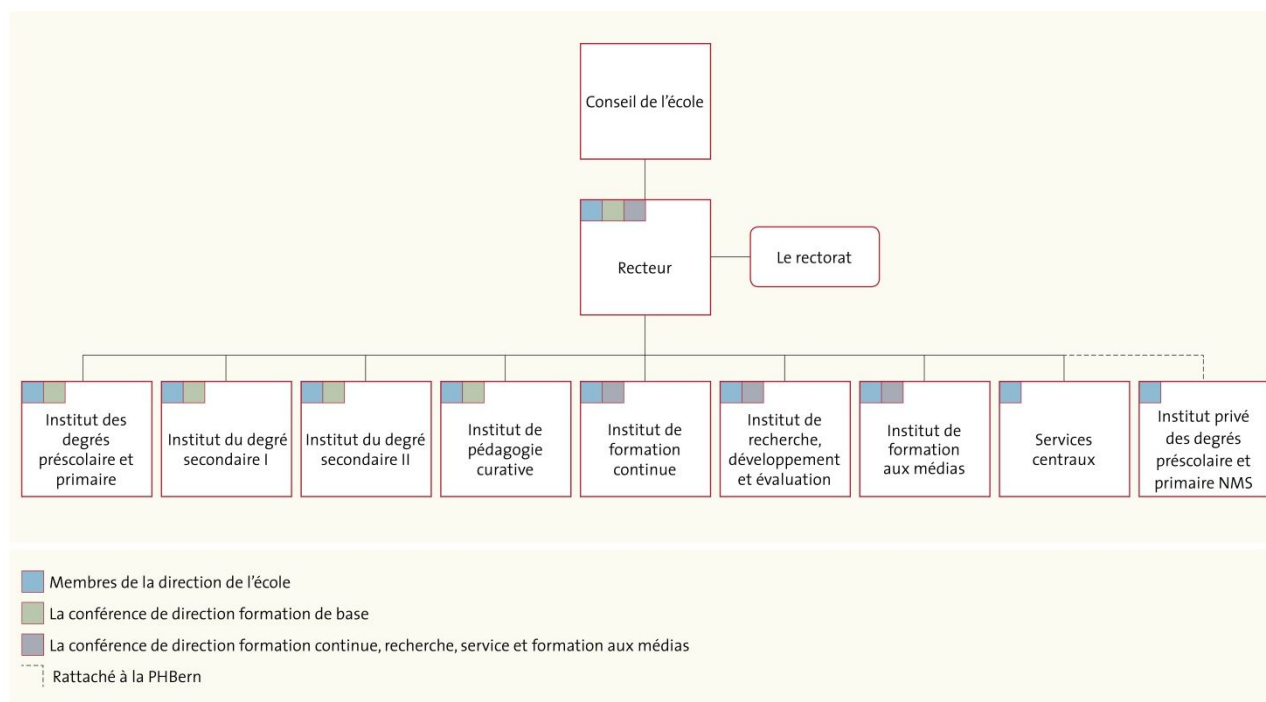
Conseil de l'école

Président	
Martin Fischer	Directeur du campus Muristalden
Membres	
Leonhard Cadetg	Recteur du Seeland Gymnasium Bienne
Prof. Achim Conzelmann	Directeur de l'Institut des sciences du sport de l'Université de Berne
Eliane Siegenthaler	Médecin-chef de la polyclinique en psychiatrie infantile et juvénile et de l'hôpital de jour des Services psychiatriques universitaires (SPU) de Berne (depuis le 1 ^{er} août 2014)
Therese Hilfiker	Directrice du personnel et de la communication, CSL Behring Schweiz
Christine Hostettler	Enseignante, école Morillon
Prof. Martin Schäfer	Recteur de la PHBern
Hansjürg Sieber	Enseignant à l'Institut de formation continue, représentant des enseignants et des enseignantes de la PHBern
Deborah Kähr	Etudiante à l'Institut du degré secondaire I, représentante des étudiants et étudiantes de la PHBern (depuis le 1 ^{er} février 2014)
Simone Knödler	Cheffe de la Section des hautes écoles pédagogiques, représentante de la Direction de l'instruction publique
Ont démissionné du conseil de l'école:	
Madeleine Egger	Ancienne directrice adjointe des services de psychiatrie infantile et juvénile du canton de Berne (démission au 31 juillet 2014)
Elisabeth Zäch	Maire de Berthoud (démission au 31 août 2014)
Marco Zürcher	Représentant des étudiants et étudiantes de la PHBern (démission au 31 janvier 2014)

Direction de l'école

Présidence	
Prof. Martin Schäfer	Recteur
Membres	
Erich Schmid	Services centraux
Prof. Daniel Steiner	Institut degrés préscolaire et primaire (depuis le 1 ^{er} novembre 2014)
Prof. Andrea Schweizer	Institut du degré secondaire I
Prof. Elisabeth Stuck	Institut du degré secondaire II
Prof. Michael Eckhart	Institut de pédagogie curative
Prof. Gottfried Hodel	Institut de formation continue
Prof. Gerhard Pfander	Institut de la formation aux médias (nouvelles tâches à partir du 1 ^{er} janvier 2015)
Prof. Heinz Rhy	Institut de recherche, développement et évaluation
Prof. Martin Stadelmann	Institut privé degrés préscolaire et primaire NMS
Ont démissionné de la direction de l'école:	
Prof. Albert Tanner	Institut degrés préscolaire et primaire (départ à la retraite au 31 octobre 2014,)

Organigramme



4 Comptes annuels

Conformément aux dispositions de la loi sur la PHBern, l'établissement des comptes de la PHBern doit répondre à des normes établies. Avec l'introduction des Swiss GAAP RPC, la PHBern satisfait à cette exigence depuis le 1^{er} avril 2014, l'objectif principal des Swiss GAAP RPC étant de fournir une vue d'ensemble du patrimoine, des finances et des revenus qui correspond à la réalité (True and Fair View). Les recommandations techniques pour l'établissement des comptes selon les Swiss GAAP RPC sont applicables.

Conformément aux directives de Swiss GAAP RPC, le bilan de l'exercice précédent a été adapté au nouveau contexte (retraitement). Conformément au cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie 2013 n'ont par contre été soumis à aucun retraitement.

4.1 Remarques relatives aux comptes annuels

Grâce aux résultats positifs de l'exercice comptable 2014, la PHBern a posé les jalons en faveur du développement de son offre et des instruments du domaine administratif. La réalisation rapide des économies imposées sur le long terme par le Parlement ainsi que le développement parallèle des structures organisationnelles lui octroient, sur le plan temporel et financier, la marge de manœuvre requise pour l'exploitation des potentiels dans ses domaines clés.

Ces comptes annuels sont les premiers établis depuis l'introduction du nouveau système de subventionnement au 1^{er} janvier 2014. Les structures du rapport de gestion ont été nouvellement définies d'entente avec la Direction de l'instruction publique. Les résultats ne sont pas comparables à ceux de l'année précédente.

Le bilan global est essentiel pour la PHBern

Avec un résultat positif de 15 millions de francs, la PHBern s'est constituée les réserves dont elle a besoin. La moitié de ce montant, soit 7,5 millions de francs, est liée à des raisons de nature technico-financière. 80 % de ces 7,5 millions de francs correspondent à la réduction des engagements de prévoyance et des provisions destinées au financement des rentes. Cette part constitue la contribution économique de la PHBern à la diminution des lacunes de couverture des caisses de pension en 2014.

En tant que haute école soucieuse de la qualité de ses prestations et de sa responsabilité sur le plan politique, administratif et public, la PHBern doit disposer dans tous les domaines de structures compétitives et adaptées aux défis de demain.

Elle a de ce fait choisi de son plein gré de réaliser de manière anticipée, soit dans la mesure du possible dès 2014, les mesures d'économie de 2,5 millions de francs décidées par le Parlement en novembre 2013 pour une période de trois ans. Ces mesures d'économie ont pour certaines été douloureuses, tant il est vrai qu'elles ont entraîné dans certains cas des licenciements. En procédant de la sorte, la PHBern s'est octroyé la liberté entrepreneuriale requise pour continuer, au cours des prochaines années, à développer ses structures tout en tenant compte des moyens financiers disponibles. Cette marge de manœuvre lui donne aussi la possibilité de se concentrer sur de nouveaux axes prioritaires qui prennent encore mieux en compte les développements et les exigences du champ professionnel.

Des dépenses réduites dans le domaine du personnel grâce principalement à l'anticipation des mesures d'économie et à l'ajournement de certains développements

Au cours de l'exercice 2014, la PHBern a réduit ses coûts de personnel. Les dépenses dans ce domaine ont été moins importantes que précédemment, soit avant la décision relative aux mesures d'économie, notamment dans les deux domaines suivants: formation continue (env. 1,7 million de francs) et formations de base (env. 2,6 millions de francs).

Grâce à une planification judicieuse, la PHBern a renoncé provisoirement à repourvoir des postes en particulier dans les domaines de prestations de la formation continue, de la formation aux médias, de

la recherche, du développement et de l'évaluation. Malgré leur nécessité, des projets d'innovation ont été ajournés et les instituts de la formation continue et de la formation aux médias ont été fusionnés au 1^{er} janvier 2015. Le développement de l'établissement dans le sens d'une haute école qui s'inscrit dans la durée prendra encore un certain temps.

La budgétisation des biens et des services s'appuie sur des valeurs de référence acquises avant 2013

Les charges de biens et de services ont été inférieures de 2,3 millions de francs aux valeurs budgétisées.

Dans le cadre du regroupement des formations de base sur le site vonRoll, la PHBern a pu optimiser les processus d'approvisionnement. Les premiers effets de cette optimisation se reflètent de manière positive sur les résultats globaux de l'exercice comptable.

Grâce à une forte sensibilité aux coûts des collaborateurs et collaboratrices de la PHBern, les charges de biens et services dans le contexte de l'exploitation, de l'équipement du nouveau centre vonRoll et de l'infrastructure électronique de l'administration ont été nettement inférieurs aux montants inscrits au budget.

La modernisation des instruments de planification a un double effet positif sur les résultats

L'introduction, au cours de l'exercice comptable sous revue, du modèle Enterprise Resource Planning System (ERP) SAP en vue de moderniser les instruments de planification a été moins coûteuse que prévu et a même déjà eu des effets positifs dans la planification des ressources. Le résultat d'exploitation a en plus été amélioré.

Le développement de l'offre et des instruments du domaine administratif de la PHBern est prioritaire

Le défi majeur de la PHBern au cours des prochaines années consiste à prendre les décisions et les mesures pertinentes sur cette nouvelle base financière pour, d'une part, assurer durablement le développement des offres et de l'infrastructure et, d'autre part, viser un équilibre budgétaire durable. Les axes prioritaires sont les suivants: poursuite cohérente de la mise en œuvre des plans d'études remaniés et modernes dans toutes les formations de base, développement de l'offre dans la formation aux médias, des thèmes prioritaires dans l'ensemble des domaines de prestations ainsi que des programmes prioritaires dans le domaine de la recherche, du développement et de l'évaluation.

La PHBern part du principe que le nombre d'étudiants et d'étudiantes va continuer à progresser au cours de l'année 2015. Le nouveau centre de didactique des disciplines du sport va par ailleurs entrer dans sa phase opérationnelle à l'automne 2015. La PHBern propose dans ce secteur une nouvelle filière d'études de master en coopération avec l'Université de Berne.

La poursuite de la mise en place de l'infrastructure du domaine administratif est également prévue au cours de l'année 2015. Le développement cohérent des instruments de planification et des informations pertinentes de conduite figurent en tête de liste dans ce contexte.

4.2 Bilan

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	31.12.2014	01.01.2014
Liquidités	1	3 360	37
Créances résultant de livraisons et de prestations	2	10 716	10 534
Autres créances à court terme	3	44	0
Stocks	4	7	0
Comptes de régularisation actif	5	1 864	710
Actif circulant		15 991	11 280
Immobilisations corporelles	6	158	251
Immobilisations incorporelles	7	434	706
Actif immobilisé		592	956
ACTIF		16 583	12 237
Dettes résultant de livraisons et de prestations à court terme	8	1 720	4 826
Autres dettes à court terme	9	10	70
Comptes de régularisation passif	10	4 275	5 507
Provisions à court terme	13	1 148	1 243
Fonds étrangers à court terme		7 153	11 647
Autres dettes à long terme	11	534	443
Dettes à long terme vis-à-vis des institutions de prévoyance	12	10 918	16 856
Provisions à long terme résultant de livraisons et de prestations	13	1 915	2 326
Fonds étrangers à long terme		13 367	19 625
Fonds propres		-3 936	-19 035
PASSIF		16 583	12 237

4.3 Compte de résultat

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	31.12.2014
Financement de base	14	-74 720
Produits recherche fonds de tiers	15	-418
Taxes d'études	16	-4 159
Produits divers	16	-4 501
Diminutions de produits	16	3
Total produits d'exploitation		-83 796
Autres contributions à des tiers	17	1 330
Charges de personnel	18	61 070
Autres charges d'exploitation	19	5 802
Amortissements	6, 7	419
Total charges d'exploitation		68 621
Résultat d'exploitation		-15 175
Charges financières	20	4
Produits financiers	20	-3
Compte des investissements	20	-15
Résultat financier		-14
Résultat ordinaire		-15 189
Attribution aux fonds affectés	11	91
Produits internes		0
Utilisation de fonds affectés		0
Résultat fonds		91
Résultat annuel bénéfice (-)/perte (+)		-15 098

4.4 Tableau de flux de trésorerie

Montants en KCHF	31.12.2014
Résultat annuel Bénéfices (-)/pertes (+)	15 098
+/- Amortissements / réévaluations avec incidence sur le résultat	419
+/- Perte/bénéfice provenant de la vente d'actifs immobilisés	0
+/- Diminution/augmentation de livraisons et de créances résultant de prestations	-183
+/- Diminution/augmentation d'autres créances à court terme	-44
+/- Diminution/augmentation des stocks	-7
+/- Diminution/augmentation des comptes de régularisation actif	-1 154
+/- Diminution/augmentation des dettes à court terme résultant de livraisons	-3 106
+/- Diminution/augmentation d'autres dettes à court terme	-60
+/- Diminution/augmentation des comptes de régularisation passif	-1 232
+/- Diminution/augmentation d'autres dettes à long terme	91
+/- Diminution/augmentation des dettes à long terme vis-à-vis des institutions de prévoyance	-5 938
+/- Diminution/augmentation des provisions à court terme	-95
+/- Diminution/augmentation des provisions à long terme	-412
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'exploitation (cashflow opérationnel)	3 377
- Investissements (achat) d'immobilisations financières	0
+ Désinvestissements (vente) d'immobilisations financières	0
- Investissements (achat) d'immobilisations corporelles	-8
+ Désinvestissements (vente) d'immobilisations corporelles	0
- Investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	-46
+ Désinvestissements (vente) d'immobilisations incorporelles	0
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'investissement	-54
+/- Augmentation/diminution d'autres dettes à long terme	0
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité de financement	0
Total flux financiers (entrées et sorties) = variation des flux financiers	3 323
Existant initial disponibilités	37
Existant final disponibilités	3 360
Variation des flux financiers entrées (+) / sorties (-)	3 323

Les avoirs en compte courant relatifs à la gestion des finances font partie du fonds de liquidités car ils ont valeur de transaction bancaire pour la PHBern. Voir également point 1.5 en annexe.

4.5 Tableau des fonds propres au 31.12.2014

Montants en KCHF	Réserves d'évaluation Etat	Réserves d'évaluation Fonds de tiers	Réserves provenant de bénéfices Etat	Réserves provenant de bénéfices Fonds de tiers	Total
Fonds propres au 01.01.2014¹⁾	40 110	0	-6 323	-182	33 605
Engagements de prévoyance (retraitement) ²⁾	-14 570	0	0	0	-14 570
Fonds propres au 01.01.2014 (retraitement)	25 540	0	-6 323	-182	19 035
Modification des règles de présentation des comptes (retraitement)	0	0	0	0	0
Bénéfice / perte sur l'année	0	0	-15 098	0	-15 098
Affectation	0	0	0	0	0
Fonds propres au 31.12.2014	25 540	0	-21 422	-182	3 936

¹⁾ Imputation comme fonds propres au 1^{er} janvier 2014 selon l'ACE 1104/10.09.2014.

²⁾ Sur la base des chiffres définitifs des engagements de prévoyance CACEB, ces derniers ainsi que les réserves d'évaluation Etat ont pu être réduits de 14,57 millions de francs. Les fonds propres s'élèvent ainsi nouvellement à 25,54 millions de francs au 1^{er} janvier 2014.

Les fonds propres de la PHBern sont subdivisés en deux sources financières: Etat et fonds de tiers. Les fonds propres étatiques comprennent les investissements versés par le canton et les autres pouvoirs publics pour l'enseignement, la recherche, la formation continue et les services. Ces fonds incluent également les produits issus des taxes d'études, des services, de la formation continue et des recettes diverses.

Le capital propre des fonds de tiers intègre les crédits de tiers non affectés. Pour ces crédits (notamment services, mandats, expertises, dons, honoraires, produits financiers), le bailleur n'exige pas que ses fonds soient affectés à un projet en particulier. Les moyens à disposition sont notamment consacrés à des projets de recherche non spécifiques.

Le capital propre des fonds affectés comprend les comptes des legs et des fondations non autonomes que des particuliers ont cédés à la PHBern, volontairement et pour une affectation déterminée.

La PHBern ne pouvant distribuer aucun bénéfice, le résultat annuel 2014 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif.

4.6 Annexe

Généralités

Les comptes annuels de la PHBern sont présentés pour la première fois cette année selon les normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC (application de toutes les normes RPC). Le présent rapport dresse un état de la fortune, des finances et des revenus conforme à la réalité. Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil de l'école le 17 mars 2015. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de sa session de septembre 2015.

Les principes de consolidation et d'évaluation ont été appliqués pour la première fois aux comptes annuels de 2014. Le compte de résultat de la période de référence n'a pas été adapté. Par conséquent, il inclut uniquement les valeurs du bilan au 1^{er} janvier 2014 calculées avec le retraitement.

Principe d'établissement du bilan et principe d'évaluation

L'inscription au bilan est régie par le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes. Le principe d'évaluation se base sur des valeurs historiques. Les actifs sont évalués aux coûts d'acquisition et de production et les dettes à la valeur nominale. Les principes appliqués aux principales rubriques des comptes annuels sont présentés ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires ainsi que le poste « *Comptes courants administration financière* ». Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel.

Comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de revient, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est déterminée comme suit:

Classes d'immobilisation	Durée d'utilisation
Machines et appareils	5 ans
Mobilier et équipement	10 à 15 ans
Bureautique, matériel informatique et systèmes de communication	3 à 5 ans
Véhicules	4 à 6 ans
Instruments de musique	10 à 50 ans
Ouvrage dans des immeubles loués	10 ans ou durée maximale de location

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles spécifiques à la PHBern en cours de développement par un prestataire externe ainsi que les brevets et licences. Les immobilisations incorporelles ne doivent pas être enregistrées à une valeur supérieure au coût d'acquisition et sont amorties de façon linéaire sur une durée de cinq ans. La valeur des immobilisations incorporelles doit être réexaminée à la date du bilan. Il convient de procéder éventuellement à des dépréciations d'actifs en dehors des plans à la charge du résultat de la période.

Dépréciation d'actifs (dépréciation durable)

Les actifs sont réexaminés à chaque date du bilan, afin de déceler d'éventuels indices laissant présumer que la valeur comptable n'est plus réalisable. Si la valeur comptable d'un actif dépasse la valeur réalisable (valeur d'usage ou valeur nette du marché), il convient de procéder à une adaptation de valeur avec incidence sur le résultat (amortissement non planifié).

Dettes liées aux livraisons et prestations

Les dettes englobent les engagements sur livraisons et prestations. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est fixée à un an maximum et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. Les paiements non attribuables sont comptabilisés sur le compte d'attente et mentionnés sous cette rubrique jusqu'à leur attribution définitive. Le bilan est établi à la valeur nominale.

Comptes courants administration financière et autres dettes financières à court terme

Les soldes créditeurs sur les comptes courants administration financière sont des dettes contractées auprès de la trésorerie du canton. Les dettes financières à court terme sont des dettes monétaires générées par les activités financières. Le bilan est établi à la valeur nominale.

Engagements fonds de tiers

Les engagements résultant de fonds de tiers sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de la PHBern qui sont encore en suspens à la date du bilan. Le bilan est établi à la valeur nominale.

Provisions à court et à long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme, les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois dans les fonds étrangers à long terme.

Une provision est un engagement, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. L'événement doit s'inscrire avant la date du bilan. Il constitue le fait générateur d'obligation et consiste en un événement débouchant sur une obligation juridique ou implicite. Les soldes horaires et les vacances des collaborateurs et collaboratrices, de même que les rentes spéciales et rentes de rattachement, sont considérés comme des provisions. La provision est constituée par le biais des diminutions de charges correspondantes. Le domaine du compte de résultat doit être le même pour la réduction ou la dissolution des provisions que pour la constitution des provisions. Les différentes évolutions des provisions figurent dans le tableau de variation des provisions.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont des cautionnements, des obligations de garantie et des constitutions de gage en faveur de tiers. Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués à la date du bilan et publiés en conséquence.

Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Prestations de prévoyance personnel

La PHBern est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB) et à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). Les incidences économiques des plans de prévoyance sur la PHBern sont évaluées à la date du bilan. L'activation d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (p. ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Transactions avec des parties liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Sont considérées comme parties liées à la PHBern au sens du guide comptable toutes les participations supérieures à 20 %, le canton de Berne ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école. Toutes les transactions substantielles entre des parties liées, ainsi que les créances ou engagements en résultant, doivent être mentionnés dans les comptes annuels.

Compte des flux financiers

Les fonds «Liquidités nettes» se composent comme suit:

caisse, poste, banque, compte courant administration financière, placements à court terme, transfert.

Postes budgétaires en devises étrangères

Les actifs et les passifs dans des devises étrangères sont convertis en francs suisses à la date du bilan. On applique alors le cours de conversion indiqué sur l'extrait bancaire. Si aucun cours de conversion n'est mentionné, il convient de se baser sur le cours moyen de la période concernée conformément à oanda.com.

Explications relatives à certaines rubriques des comptes annuels

1. Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Caisse	11	5
Poste	532	13
Banque	16	19
Compte courant administration financière	2 801	0
Total liquidités	3 360	37

Le canton de Berne est responsable de la trésorerie de la PHBern. La subvention du canton de Berne est versée sur le compte courant administration financière et les traitements mensuels sont payés à partir de ce compte.

2. Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Créances résultant de livraisons et de prestations de tiers	10 716	10 534
Créances envers des parties liées	0	0
Total créances résultant de livraisons et de prestations	10 716	10 534

Le montant élevé des créances est lié à la facture relative à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) du semestre d'automne 2014 présentée en décembre.

3. Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Autres créances à court terme	44	0
Total autres créances à court terme	44	0

Les autres créances à court terme englobent les créances vis-à-vis de tiers tels que les associations des étudiants, l'impôt anticipé, Persiska.

4. Stocks

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Stocks matières auxiliaires et fournitures d'exploitation	7	0
Total Stocks	7	0

Les stocks comprennent le niveau de stock des pellets de bois pour le chauffage à la Weltstrasse 40.

5. Comptes de régularisation actif

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Dépenses payées d'avance	1 659	0
Produits non encaissés	205	710
Total comptes de régularisation actif	1 864	710

Les comptes de régularisation actif se composent pour l'essentiel du montant de KCHF 1560 relatif à l'activation des projets de recherche et du montant de KCHF 166 se rapportant à la délimitation de l'indemnité forfaitaire de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS.

6. Immobilisations corporelles mobiles

Montants en KCHF	Machines et appareils	Mobilier et équipement	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours de construction / corporelles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2014	115	55	1 047	0	1 217
Entrées	0	0	0	8	8
Sorties	0	0	0	0	0
Reclassifications	0	0	0	0	0
Valeur comptable brute au 31.12.2014	115	55	1 047	8	1 225
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2014	-101	-26	-840	0	-966
Amortissements planifiés	-10	-4	-87	0	-101
Dépréciation d'actifs	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Reclassifications	0	0	0	0	0
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2014	-110	-30	-927	0	-1 067
Valeur comptable nette au 01.01.2014	14	29	207	0	251
Valeur comptable nette au 31.12.2014	5	25	120	8	158

La limite d'activation de CHF 5000 a été maintenue suite à l'introduction des normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les entrées relatives à la rubrique Immobilisations en cours de construction / corporelles comprennent l'acquisition d'un tracteur-tondeuse.

7. Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Immobilisations en cours de construction / incorporelles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2014	1 621	0	1 621
Entrées	0	46	46
Sorties	0	0	0
Reclassifications	0	0	0
Valeur comptable brute au 31.12.2014	1 621	46	1 667
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2014	-915	0	-915
Amortissements planifiés	-318	0	-318
Dépréciation d'actifs	0	0	0
Sorties	0	0	0
Reclassifications	0	0	0
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2014	-1 233	0	-1 233
Valeur comptable nette au 01.01.2014	706	0	706
Valeur comptable nette au 31.12.2014	388	46	434

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles a diminué de KCHF 272 au cours de l'exercice sous revue, pour atteindre à KCHF 434. Les entrées de la rubrique Immobilisations en cours de construction / incorporelles contiennent l'acquisition d'un logiciel.

8. Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations	-1 720	4 826
Dettes envers des parties liées résultant de livraisons et de prestations	0	0
Total dettes résultant de livraisons et de prestations	-1 720	-4 826

La forte réduction des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations est liée à un effet unique. Les frais d'installation et d'équipement dans le nouveau bâtiment de la Fabrikstrasse 8 ont été facturés à la PHBern en décembre 2013.

9. Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
Créditeurs TVA	-2	0
Dettes à court terme	-8	-70
Total autres dettes à court terme	-10	-70

Les dettes à court terme comprennent les engagements relatifs au remboursement des fonds de tiers.

10. Comptes de régularisation passif

Montants en KCHF	31.12.2014	01.01.2014
PR dépenses impayées	-308	-276
PR recettes déjà entrées	-3 967	-5 231
Total comptes de régularisation passif	-4 275	-5 507

Les montants AHES du semestre d'automne (part 2015) ont été délimités sur la base du montant de KCHF 1637. Les taxes d'études pour le semestre d'automne (part 2015) ont été délimitées sur la base du montant de KCHF 2123.

11. Autres dettes à long terme

Montants en KCHF	Existant initial	Produits internes	Affectation	Utilisation externe	Existant final
<i>Kulturpromille</i>	-443	0	-91	0	-534
Total autres dettes à long terme (fonds)	-443	0	-91	0	-534

Dans le cas des autres dettes à long terme, la dette *Kulturpromille* a augmenté de KCHF 91.

12. Engagements de prévoyance

Plus-value économique / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture/ découvert	Part économique (avantage/engagement)			Charges de prévoyance dans charges du personnel	
		31.12.2014	01.01.2014	Ecart	31.12.2014	01.01.2014
Institution de prévoyance CPB	-13 813	-8 288	-13 440	-5 153	-5 153	
Institution de prévoyance CACEB	-4 384	-2 630	-3 416	-785	-785	

Les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern sont assurés auprès de la Caisse de pension bernoise (CPB) (302 EPT / 452 assurés) et auprès de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) (83 EPT / 466 assurés).

Au 31 décembre 2014, la CPB présentait un degré de couverture de 88,0 % (contre 83,36 % l'année précédente). A cette même date, la part revenant à la PHBern dans le découvert s'élevait à KCHF 13 813 (contre KCHF 22 401 l'année précédente).

Au 31 décembre 2014, le degré de couverture de la CACEB s'élevait à 86,2 % (contre 81,01 % l'année précédente). A cette même date, la part revenant à la PHBern dans le découvert s'élevait à KCHF 4384 (contre KCHF 5693 l'année précédente). La part économique se monte à 60 % pour les deux institutions de prévoyance.

L'assainissement et le refinancement du découvert passent par une réduction des prestations, une reconnaissance de dette du canton de Berne et par les contributions financières des assurés actifs et des employeurs. Ces mesures devraient permettre d'atteindre un taux de couverture de 100 % dans un délai de 20 ans.

13. Provisions

Montants en KCHF	Heures supplé- mentaires, va- cances, compte épargne-temps	Rentes spéciales	Total
Valeur comptable au 01.01.2014	-2 476	-1093	-3 570
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>-1 233</i>	<i>-1 093</i>	<i>-2 326</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>-1 243</i>	<i>0</i>	<i>-1 243</i>
Formation	-455		-455
Utilisation		328	328
Dissolution	572	63	634
Valeur comptable au 31.12.2014	-2 360	-703	-3 063
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>-1 212</i>	<i>-703</i>	<i>-1 915</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>-1 148</i>	<i>0</i>	<i>-1 148</i>

Le montant des provisions pour *heures supplémentaires, vacances, compte épargne-temps* a évolué de KCHF 116 pour passer à KCHF 2360. Fin 2014, la provision pour rentes spéciales était inférieure de KCHF 390, atteignant ainsi KCHF 703.

14. Financement de base

Montants en KCHF	31.12.2014
Subvention du canton de Berne	-57 215
Contributions de tiers	-2 917
Contributions AHES (étudiants externes au canton)	-14 588
Total financement de base	-74 720

Conformément à la convention de prestations (ACE 1721/2013 du 18.12.2013), le canton de Berne a financé en 2014 KCHF 57 215 (68,3 %) du produit d'exploitation. La part fondée sur l'Accord inter-cantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) pour le financement des étudiants externes au canton se monte à KCHF 14 588 (17,4 %). Les autres contributions s'élèvent à KCHF 2917 (3,5 %).

15. Produits de la recherche provenant de fonds de tiers

Montants en KCHF	31.12.2014
Subventions de projets alloués par le Fonds national suisse	-35
Produits UE et autres programmes de recherche internationaux	-52
Autres produits de la recherche	-332
Total Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	-418

La part des subventions de projets provenant de fonds de tiers dans le produit d'exploitation se monte à KCHF 418 (0,5 %). Le Fonds national suisse (FNS) verse KCHF 35. Les organisations inter-nationales contribuent quant à elles au produit d'exploitation de la PHBern à hauteur de KCHF 52.

D'autres produits issus de projets provenant de la Confédération, du canton et de tiers s'élèvent à KCHF 332.

16. Produits divers

Montants en KCHF	31.12.2014
Taxes d'études	-4 159
Produits issus de la formation continue	-849
Produits provenant de la fourniture de services	-3 050
Produits divers	-602
Déductions sur produits	3
Total produits divers / déductions sur produits	-8 657

Les produits divers représentent 10,3 % (KCHF 8657) du produit d'exploitation de la PHBern. La part des taxes d'études dans ce montant s'élève à KCHF 4159 (5,0 %). Différentes unités organisationnelles de la PHBern fournissent des services pour un montant de KCHF 3050. La formation continue a généré un produit de KCHF 849. Les pertes sur débiteurs et le du croire sont comptabilisés sous la rubrique «Déductions sur produits».

17. Autres contributions à des tiers

Montants en KCHF	31.12.2014
Bourses	590
Contributions d'exploitation aux propres établissements	740
Total autres contributions à des tiers	1 330

Les bourses englobent les contributions de mobilité versées aux étudiants et étudiantes et aux enseignants et enseignantes de la PHBern. Les contributions d'exploitation représentent les dépenses pour l'achat de prestations de formation.

18. Charges de personnel

Montants en KCHF	31.12.2014
Traitements	53 951
Cotisations aux assurances sociales	11 063
Modification des engagements de prévoyance	-5 938
Autres charges de personnel	1 994
Total Charges de personnel	61 070

Les charges de personnel représentent 89,0 % (KCHF 61 070) du produit d'exploitation et constituent donc le poste de charges le plus important. KCHF 53 951 sont consacrés aux traitements des corps professoral et enseignant et du personnel scientifique, technique et administratif. Les charges liées aux cotisations de l'employeur aux assurances sociales s'élèvent KCHF 11 063. La réduction des engagements de prévoyance se monte à KCHF 5938. Sous la rubrique «Autres charges de person-

nel» (KCHF 1994) sont comptabilisés les honoraires, les charges de personnel temporaire, les coûts de formation et de formation continue, de recrutement du personnel, etc.

19. Autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	31.12.2014
Charges liées aux bâtiments	1 814
Entretien, réparation, remplacement et leasing	354
Charges administratives	1 144
Charges informatiques	2 469
Autres charges	22
Total autres charges d'exploitation	5 802

Les charges liées aux bâtiments sont comptabilisées avec KCHF 1814 sous la rubrique «Autres charges d'exploitation». Elles couvrent les charges d'exploitation, les frais d'entretien, de surveillance et de nettoyage. Les charges locatives ne sont par contre pas prises en compte sous cette rubrique car les locaux nécessaires sont mis gratuitement à disposition par le canton. Les charges administratives se montent à KCHF 1144 (notamment matériel de bureau, frais pour photocopies, frais de consommation d'énergie, de téléphone, de conseil, etc.) La rubrique «Autres charges» recense notamment les dépenses ci-après ainsi qu'une réduction de charge: coûts d'enseignement KCHF 354, coûts publicitaires KCHF 347, frais de voyage et de représentation KCHF 601 ainsi que l'activation des frais de projet KCHF –1560 (réduction de charge).

20. Résultats financiers

Montants en KCHF	31.12.2014
Charges financières	4
Produits financiers	–3
Compte des investissements	–15
Total Résultats financiers	–14

La rubrique «Produits financiers» recense les charges et les produits d'intérêts, les frais bancaires, les gains et les pertes de change sur devises étrangères ainsi que les produits issus d'escomptes de règlement. Les prestations propres liées à l'acquisition d'un logiciel (point 7) sont comptabilisées sous la rubrique «Compte des investissements».

Autres publications

Cautionnements, garanties et constitutions de gages en faveur de tiers (engagements conditionnels)

Au 1^{er} janvier 2014 et au 31 décembre 2014, il n'existait pas de cautionnements, de garanties ou de constitutions de gages en faveur de tiers.

Transactions avec des parties liées

De par l'influence notable que le canton de Berne exerce sur la PHBern, de par la convention de prestations conclue, celui-ci est considéré comme une partie liée au sens de la RPC 15. Cela a pour

conséquence que les transactions importantes doivent apparaître dans les comptes annuels. A ce jour, il s'agit de

- la convention de prestations et de
- la mise à disposition gratuite des locaux

	Volume de la transaction	Autres conditions importantes
Convention de prestations d'une durée de 4 ans conclue entre le Conseil-exécutif et la PHBern. Subvention annuelle versée par la Direction de l'instruction publique à la PHBern.	KCHF 57 215 pour l'année 2014	Convention de prestations limitée à une durée de 4 ans. Approbation une fois par an par le Conseil-exécutif de la tranche annuelle.
Utilisation des biens immobiliers du canton de Berne	28 400 m ²	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

L'exécution de mandats, la réalisation d'expertises ainsi que la fourniture de services par la PHBern en faveur d'offices du canton de Berne ne sont pas qualifiées de transactions importantes avec des parties liées.

Sont considérées comme autres parties liées au sens du guide comptable de la PHBern toutes les participations supérieures à 20 % ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école.

Affaires exceptionnelles en suspens et risques

La direction de l'école a systématiquement relevé les risques pouvant avoir une influence sur l'évaluation des comptes annuels de la PHBern et basé son estimation des risques sur le potentiel de dommage et la probabilité de survenance de certains risques. Les mesures planifiées ou déjà en place visant à faire face aux risques ont été incluses dans l'évaluation.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 17 mars 2015 par le conseil de l'école. Aucun fait marquant susceptible d'avoir une influence sur ces comptes n'a été enregistré après la date de clôture du bilan au 31 décembre 2014.

Berne, le 7 avril 2015



Prof. Martin Schäfer
Recteur PHBern



Erich Schmid
Responsable Services centraux



André Michel
Responsable Finances et controlling

4.7 Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de la Haute école pédagogique au 31.12.2014

Au Conseil-exécutif du canton de Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 50b de la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP, RSB 436.91), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Haute école pédagogique, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 18 à 31) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du conseil de l'école

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de la Haute école pédagogique, incombe au conseil de l'école. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de l'école est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone et à l'ordonnance.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 7 avril 2015

Contrôle des finances du canton de Berne



L. Benninger
expert réviseur agréé
réviseur responsable



A. Lobsiger
chef audit adjoint